



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8557^e séance

Jeudi 20 juin 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Alotaibi	(Koweït)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	M. Schulz
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M. Hunter
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
	Indonésie	M. Syihab
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, je consacrerai mon exposé de ce jour sur la situation au Moyen-Orient à la présentation du dixième rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), qui porte sur la période allant du 25 mars au 10 juin 2019.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le fait que les événements qui ont eu lieu pendant la période considérée ne peuvent être dissociés du contexte plus large de l'occupation militaire continue du territoire palestinien et des activités de colonisation, de la mainmise persistante du Hamas sur Gaza et de ses activités militantes, d'un risque de guerre permanent, d'actes unilatéraux qui freinent les efforts de paix et de graves incertitudes concernant la viabilité financière de l'Autorité palestinienne. Tous ces faits diminuent les possibilités de parvenir à une solution reposant sur la coexistence de deux États.

Je tiens tout d'abord à souligner que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est confronté à de sérieux problèmes financiers. Il fonctionne actuellement avec un déficit que l'on estime à 211 millions de dollars sur son budget de 1,2 milliard de dollars pour l'année, et il doit résoudre de graves problèmes de trésorerie. Cette situation pourrait avoir une incidence sur les opérations, notamment sur la capacité de l'UNRWA à continuer de fournir une aide alimentaire à plus d'un million de réfugiés palestiniens à Gaza. Je note que la conférence annuelle de l'UNRWA sur l'annonce de contributions aura lieu ici à New York,

le 25 juin. J'appelle les États Membres à continuer d'apporter leur soutien.

Au paragraphe 2 de la résolution 2334 (2016), il est exigé d'Israël

« qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard ».

Aucune mesure n'a été prise dans ce sens au cours de la période considérée.

Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont proposé, approuvé ou soumis à appel d'offres la construction de près de 6000 logements en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Cette implantation de colonies la plus importante en deux ans comprend des plans de construction pour environ 4450 unités d'habitation dans la zone C, dont au moins 200 ont atteint le stade final du processus d'approbation.

Ces plans comprennent 700 unités d'habitation à Efrat et 600 unités d'habitation à Ma'ale Adumim – deux grandes colonies situées à des endroits stratégiques qui entravent la possibilité d'un État palestinien d'un seul tenant et d'une connexion nord-sud, est-ouest. Un autre de ces plans permettrait de régulariser rétroactivement, en vertu du droit israélien, la colonie sauvage de Haresha en l'incorporant dans la colonie de Talmon existante. Des appels d'offres ont également été lancés pour quelque 950 logements dans les colonies de la zone C et pour la construction de 550 logements à Jérusalem-Est. Environ 20 % de tous les plans proposés ou soumis à appel d'offres concernent des localités situées dans des zones reculées au cœur de la Cisjordanie.

En outre, le 3 juin, le Comité national israélien des infrastructures a rejeté une série d'objections contre un projet controversé de construction d'un téléphérique entre Jérusalem-Ouest et la vieille ville et soumis le plan à l'approbation du Gouvernement. Ce plan a suscité des inquiétudes parmi les résidents palestiniens de Jérusalem-Est et les organisations non gouvernementales israéliennes, qui craignent que ce plan vise à renforcer le contrôle d'Israël sur la région.

La période considérée a été également marquée par des démolitions et des saisies de structures appartenant à des Palestiniens par les autorités israéliennes. Faute de

permis de construire délivrés par Israël, 92 structures appartenant à des Palestiniens ont été démolies ou saisies, entraînant le déplacement de quelque 104 personnes. Comme le Quatuor pour le Moyen-Orient le souligne dans son rapport de 2016 (S/2016/595, annexe), ces permis sont pratiquement impossibles à obtenir pour les Palestiniens. Les démolitions à Jérusalem-Est ont également atteint le nombre record de 58 en avril, soit le chiffre mensuel le plus élevé depuis que le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire (OCHA) a commencé ses activités de suivi en 2009.

La situation dans la région de Wadi Yasul, dans le quartier Silwan de Jérusalem-Est, est également préoccupante. Onze personnes, dont sept enfants et deux femmes, ont été déplacées le 30 avril, après la démolition de leurs maisons. Une cinquantaine d'affaires concernant d'autres maisons et structures dans cette zone sont en instance devant les tribunaux israéliens. Les démolitions punitives se sont également poursuivies au cours de la période considérée, les autorités ayant procédé à la démolition de quatre maisons appartenant à des familles de palestiniens responsables d'attaques diverses. En conséquence, 13 personnes de trois familles, dont six enfants, ont été déplacées.

En outre, l'armée israélienne poursuit ses entraînements militaires dans les zones désignées par l'armée comme zones de tir dans la vallée du Jourdain et en Cisjordanie. En conséquence, quelque 184 Palestiniens, dont 80 % de femmes et d'enfants, des communautés Tell Al-Khashaba, Lifjim et Humsa Al-Baqai'a, ont dû évacuer temporairement leurs maisons à 11 reprises, y compris pendant le ramadan. Le 22 mai, la Haute Cour de justice israélienne a rejeté une requête contre les déplacements récurrents de ces communautés.

Au paragraphe 6 de la résolution 2334 (2016), l'Assemblée demande que

« des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction ».

Pourtant, la période considérée a été marquée par une escalade dangereuse de la violence à Gaza et s'est poursuivie en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. J'ai indiqué au Conseil le mois dernier (voir S/PV.8532) qu'en 48 heures, les 4 et 5 mai, Gaza a connu la pire escalade depuis 2014, le Hamas et le Jihad islamique palestinien ayant lancé plus de 700 projectiles sur Israël : plusieurs maisons, deux jardins d'enfants,

une école et un hôpital ont été touchés par des roquettes tirées depuis Gaza. Quatre Israéliens ont été tués et 200 ont été blessés au cours de ces incidents.

Pendant ce temps, à Gaza, les Forces de défense israéliennes ont déclaré qu'en représailles, elles avaient atteint plus de 300 cibles militantes. Vingt et un immeubles d'habitation ont été touchés par des frappes aériennes, dont un immeuble d'habitation dans le nord de Gaza. Vingt-sept Palestiniens, dont deux enfants, ont été tués et 150 ont été blessés.

Le 30 mars, 50 000 Palestiniens ont manifesté, en grande partie de manière pacifique pour marquer l'anniversaire de la Grande Marche du retour et, bien que la violence à la barrière de séparation avec Gaza ait diminué pendant la période considérée, neuf personnes, dont trois enfants, ont été tuées par des tirs israéliens pendant des manifestations.

Des cerfs-volants, ballons et autres engins incendiaires ont également continué d'être lancés depuis Gaza, déclenchant des incendies dans le sud d'Israël. Au moins 70 incendies ont été signalés, ce qui a entraîné l'embrasement de plus de 30 hectares de terres au cours de la période considérée. Les violences se sont également poursuivies en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, au cours de la période considérée. Quatre Palestiniens, dont un enfant, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes lors de manifestations, d'affrontements et de diverses opérations de sécurité. Entre-temps, deux Israéliens ont été blessés par un Palestinien lors d'une attaque à l'arme blanche.

Le 27 mars, un infirmier palestinien de 17 ans a été abattu par les forces de sécurité israéliennes près du camp de réfugiés de Dheisheh à Bethléem, où il est mort des suites de ses blessures. Le 24 avril, après l'avoir arrêté, ligoté et lui avoir bandé les yeux, des soldats ont tiré deux balles dans le bas du corps d'un jeune Palestinien de 15 ans, accusé d'avoir lancé des pierres, alors qu'il tentait de s'échapper les yeux encore bandés.

Le 31 mai, au cours d'une attaque à l'arme blanche, un Palestinien a gravement blessé un civil israélien et un enfant dans la vieille ville de Jérusalem. L'auteur a été abattu par les forces de sécurité israéliennes. Plus tard dans la journée, un garçon de 16 ans a été tué et un homme de 21 ans a été blessé par les forces de sécurité israéliennes alors qu'ils tentaient de franchir la barrière de séparation entre la Cisjordanie et Jérusalem, près de Bethléem.

Au cours de la période considérée, la situation sur les lieux saints est également restée tendue. Pour la première fois depuis des décennies, la commémoration du Jour de Jérusalem par Israël a coïncidé avec les derniers jours du ramadan. Les autorités israéliennes ont annoncé que les Juifs ne seraient pas autorisés à visiter l'enceinte vers la fin du ramadan, conformément à la pratique antérieure, mais ont ensuite déclaré que des visites limitées seraient autorisées en fonction de la situation sur le terrain. Dans ce contexte, des affrontements ont éclaté le 2 juin entre les forces de police israéliennes et les Palestiniens à l'intérieur de l'enceinte.

Les violences impliquant des colons se sont également poursuivies au cours de la période considérée. Selon l'OCHA, un Palestinien a été tué, 32 ont été blessés et 41 cas de dégâts matériels causés par des colons ont été signalés. Le 17 mai, à deux reprises, des Israéliens ont été filmés en train d'incendier des terres palestiniennes à Naplouse et les forces de sécurité israéliennes ont confirmé par la suite que l'un des auteurs était un soldat qui n'était pas en service et qui a depuis été suspendu en attendant une enquête de police. Au cours de la même période, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a indiqué que sept Israéliens ont été blessés et que 22 incidents impliquant des dommages matériels causés par des Palestiniens ont été signalés.

Au cours de la période considérée, des faits nouveaux sont apparus concernant les affaires dont les autorités israéliennes sont actuellement saisies au sujet des auteurs de divers actes de violence. Le 14 mai, la mineure israélienne accusée d'avoir tué Aisha Al-Rabi, une mère palestinienne de huit enfants, en 2018, a été libérée sous caution et assignée à résidence sous surveillance électronique. Les procureurs ont également conclu une négociation de peine avec l'Israélien soupçonné d'être à l'origine de l'incendie criminel de 2015 au cours duquel la famille Dawabsheh a trouvé la mort. Aux termes de cette négociation, le suspect, qui était mineur au moment de l'attaque, plaidera coupable pour l'accusation de complot en vue de commettre un incendie criminel pour des motifs racistes, ainsi que d'autres crimes haineux. Son procès pour l'accusation restante d'appartenance à une organisation terroriste va se poursuivre.

Entre-temps, le 15 mai, la Division des enquêtes criminelles de la Police militaire israélienne a clos son enquête sur l'assassinat d'un double amputé lors des manifestations à la barrière de Gaza en décembre 2017.

Elle a conclu qu'il n'y avait aucune preuve que l'homme avait été tué par des tirs directs de l'armée israélienne.

Plusieurs Palestiniens ont été poursuivis pour avoir participé à des attaques contre des Israéliens, l'un d'entre eux pour avoir planifié, sous les instructions du Hamas, un attentat-suicide à la voiture piégée le jour des élections israéliennes, et deux autres hommes pour avoir planifié une attaque à la bombe sur la plage de Tel Aviv.

Au paragraphe 7 de la résolution 2334 (2016), les deux parties sont appelées à « s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire ». Malheureusement, ces actes se sont poursuivis au cours de la période considérée. Le 15 mai, prenant la parole au cours d'un rassemblement à Gaza, un haut responsable du Hamas a lancé un avertissement aux Israéliens : « Le jour de votre massacre, de votre extermination et de votre disparition est proche ». Il les a appelés à partir à la recherche d'un lieu « en Europe, en enfer ou en mer ». La chaîne de télévision officielle du Hamas a également continué à plusieurs reprises de glorifier les auteurs d'attentats terroristes contre des Israéliens, et a diffusé des chansons aux paroles sous-titrées encourageant les téléspectateurs à faire exploser les Juifs. Les pages officielles du Fatah sur les médias sociaux ont continué également à glorifier les auteurs d'attaques terroristes.

Des responsables israéliens ont continué également de faire des déclarations très provocatrices. Un membre sortant de la Knesset s'en est pris ouvertement à des familles de prisonniers palestiniens et les a menacées de « les éliminer [et] les enterrer avec des cochons ». Un autre homme politique a demandé au Premier Ministre de laisser mourir les prisonniers palestiniens en grève de la faim, tandis que beaucoup se sont vantés des dommages causés par Israël pendant les grèves à Gaza en réponse aux attaques à la roquette.

La résolution 2334 (2016) réitère les appels lancés par le Quatuor pour le Moyen-Orient pour que des mesures énergiques soit adoptées immédiatement afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États. Au cours de la période considérée, certains faits nouveaux positifs ont été observés, notamment en ce qui concerne la réponse aux besoins humanitaires et socioéconomiques critiques à Gaza, mais les tendances négatives l'ont largement emporté.

La communauté internationale a poursuivi ses efforts pour remédier à la situation désastreuse à Gaza.

Le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens s'est réuni à Bruxelles le 30 avril et a réaffirmé son appui à la mise en œuvre par les Nations Unies d'un ensemble d'interventions humanitaires et économiques urgentes à Gaza.

Le 7 mai, l'État du Qatar a annoncé la prolongation de son aide financière au peuple palestinien, notamment l'engagement d'une contribution à hauteur de 480 millions de dollars, dont 180 millions destinés à l'aide humanitaire à Gaza. Une partie de cette aide sera fournie par l'ONU – 250 millions à titre de prêts au Gouvernement palestinien et 50 millions à titre de dons pour des projets en Cisjordanie. Cet engagement a eu une incidence très positive sur les efforts visant à désamorcer la situation à Gaza. Cependant, il est également urgent de parvenir à une solution durable et globale qui permette de répondre à la situation économique et humanitaire désastreuse et de créer les conditions d'une paix durable. À cet égard, l'ONU dispose actuellement des fonds nécessaires pour prolonger jusqu'à la fin de l'année le programme de distribution d'électricité à Gaza. Parallèlement à cet effort, nous travaillons activement à des solutions plus durables dans le secteur de l'énergie.

L'ONU progresse également en ce qui concerne la création d'emplois dignes pour les hommes et les femmes de Gaza. Les programmes d'emploi temporaire en cours, mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNRWA grâce à des fonds suisses et qatariens, ont déjà des répercussions positives sur la vie des gens. À ce jour, plus de 7 500 personnes occupent des emplois temporaires, au moins 2 500 autres seront prochainement concernées. Nous espérons que ce programme pourra être étendu.

Néanmoins, comme je l'ai indiqué, les tendances négatives continuent de l'emporter sur les tendances positives. À Gaza, malgré l'intensification des efforts, la situation sur les plans humanitaire, politique et de la sécurité demeure profondément préoccupante, car l'accord interpalestinien négocié par l'Égypte en octobre 2017 sur le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza n'a toujours pas été appliqué. La situation s'est également aggravée à la suite de la fermeture temporaire des points de passage d'Erez et de Kerem Shalom et par une série de mesures de réduction de la zone de pêche mises en place par Israël, alors que les tensions continuent de croître. Les navires de pêche saisis n'ont

pas encore été restitués à leurs propriétaires par les Forces de défense israéliennes.

Au cours de la période considérée, le personnel international des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG) internationales à Gaza a également été confronté à de graves problèmes de déplacement et d'accès. Quelque 250 membres du personnel, dont 149 fonctionnaires de l'ONU et 103 d'ONG, se voient refuser les permis de voyager délivrés par Israël pour se rendre de Gaza jusqu'en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, pour une période de 12 mois. Ces chiffres reflètent une augmentation sensible par rapport à 2017, année au cours de laquelle seulement 40 fonctionnaires des Nations Unies étaient soumis à des interdictions analogues.

Au cours de la période considérée, la crise financière de l'Autorité palestinienne n'a pas non plus été réglée, Israël ayant décidé de retenir une partie des recettes fiscales et douanières destinées à l'Autorité palestinienne. En conséquence, les dirigeants palestiniens ont refusé d'accepter tout transfert d'Israël inférieur à l'intégralité du montant qui lui était dû. La crise budgétaire et les mesures d'austérité qui en découlent ont de graves répercussions sur l'économie palestinienne, les perspectives du secteur privé restant très sombres.

Au paragraphe 5 de la résolution 2334 (2016), il est demandé aux États Membres

« de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ».

Nous n'avons connaissance d'aucune mesure de ce genre prise au cours de la période visée par le présent rapport. Au paragraphe 8 de la résolution, le Conseil invite également

« toutes les parties à continuer [entre autres] de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles ».

Aucun effort crédible n'a été fait dans ce sens non plus.

Pour terminer, j'aimerais faire part de quelques remarques d'ordre général concernant la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) au cours de la période considérée. L'expansion des colonies de peuplement israéliennes n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international, comme indiqué dans la résolution 2334 (2016). Cette situation

doit cesser immédiatement et totalement. L'expansion des colonies de peuplement dans Jérusalem-Est occupée, qui compromet encore davantage la viabilité de la solution à deux États, avec Jérusalem comme future capitale d'Israël et de la Palestine, est particulièrement préoccupante. Pendant la campagne électorale israélienne, certains hommes politiques ont, dans leurs déclarations, exprimé leur soutien à l'annexion unilatérale de tout ou partie de la Cisjordanie. Une telle éventualité serait désastreuse pour la reprise des négociations, la paix régionale et le principe même de la solution à deux États.

La menace permanente de démolitions et de déplacement de Palestiniens dans la zone C, à Jérusalem-Est, et dans la zone H2 d'Hébron sont également préoccupants. Seuls 13 % de Jérusalem-Est sont destinés à de nouvelles constructions d'habitations palestiniennes. On estime qu'un tiers des logements de Jérusalem-Est sont construits sans permis et qu'environ 13 000 ordres de démolition émis depuis 1988 contre des structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C sont toujours en suspens. Les démolitions et les déplacements dans la zone C et à Jérusalem-Est touchent particulièrement les femmes et les filles. Les femmes doivent assumer des responsabilités quotidiennes supplémentaires pour assurer leur propre survie et celle de leur famille dans des conditions incertaines. Un rapport publié en 2018 par ONU-Femmes sur la Palestine a montré que le poids des responsabilités familiales, associé à l'angoisse et au traumatisme d'une perte soudaine, a une incidence considérable sur la santé et le bien-être des femmes.

Israël a déclaré qu'environ 18 % de la Cisjordanie étaient réservées aux zones de tir pour l'entraînement de l'armée, et que toute présence civile est interdite par ordre militaire pendant les exercices d'entraînement. Trente-huit communautés d'éleveurs palestiniens et plus de 6 200 personnes vivent dans les zones touchées par une série de mesures, y compris des mesures d'évacuation. Mais 11 avant-postes israéliens situés partiellement ou totalement dans les zones de tir désignées n'ont pas fait l'objet d'évacuations semblables. La pratique consistant à évacuer les communautés palestiniennes situées dans ces zones doit elle aussi cesser.

La situation à Gaza reste tendue, avec la menace constante d'une nouvelle escalade majeure et les souffrances continuellement infligées à la population. Il est tragique et inacceptable que des personnes soient tuées ou blessées de façon injustifiée par des tirs de roquette aveugles ou d'autres actes hostiles lors de

manifestations. Les tirs de roquettes et de mortiers sur les populations civiles israéliennes sont interdits par le droit international humanitaire. Le Hamas et le Jihad islamique palestinien doivent cesser immédiatement cette pratique. Conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, les forces de sécurité israéliennes sont tenues de faire preuve de retenue et ne doivent recourir à la force meurtrière contre des manifestants que lorsque cela est absolument inévitable afin d'épargner des vies humaines.

Je condamne sans équivoque toutes les attaques commises contre des civils palestiniens et israéliens et je demande à tous de s'abstenir de recourir à la violence, et aux dirigeants de condamner clairement de tels actes, comme le demande la résolution 2334 (2016). Tous les coupables doivent répondre de leurs crimes.

Après le retrait de la Présence internationale temporaire à Hébron, la situation de la population palestinienne et des défenseurs des droits de l'homme dans la zone H2 d'Hébron reste préoccupante. Depuis le départ de la Présence internationale temporaire, le personnel des Nations Unies et la communauté diplomatique sont victimes de harcèlement et d'actes d'intimidation. Les acteurs humanitaires et les défenseurs des droits de l'homme doivent pouvoir mener leurs activités librement et en toute sécurité et s'assurer que toute attaque fasse l'objet d'une enquête approfondie, impartiale et indépendante et que les responsables aient à répondre de leurs actes.

Je suis extrêmement inquiet de la manière dont évolue la situation en ce qui concerne le recouvrement des recettes de l'Autorité palestinienne. Le Gouvernement palestinien traverse une crise financière très grave qui, si elle n'est pas réglée, risque de déclencher une série d'événements dangereux qu'il sera difficile d'atténuer et de contenir, notamment l'effondrement éventuel de l'Autorité et la remise en cause de 25 années d'investissement international en faveur d'une solution à deux États et de la mise en œuvre du processus d'Oslo. Je me fais l'écho de l'appel lancé par le Premier Ministre palestinien Mohammad Shtayeh à Israël pour qu'il rétablisse intégralement les transferts de recettes et appelle les deux parties à s'engager de manière constructive à faire respecter le Protocole sur les relations économiques entre le Gouvernement de l'État d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine.

Je demeure profondément préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire et économique à Gaza. Le financement reçu à ce jour a permis

d'augmenter de façon temporaire l'approvisionnement en énergie. Toutefois, des solutions durables à la crise énergétique doivent être proposées sans tarder. Dans le même temps, tout en reconnaissant ses préoccupations légitimes en matière de sécurité, Israël doit continuer d'assouplir les restrictions à la circulation des biens et des personnes à destination et en provenance de Gaza, dans le but de les lever à terme. Il est essentiel de veiller à ce que le calme soit maintenu afin d'introduire progressivement des mesures à plus long terme.

Je réitère mon appel à toutes les factions palestiniennes afin qu'elles s'engagent activement avec l'Égypte sur la voie de la réconciliation. Malgré les difficultés, il est essentiel que ces efforts se poursuivent. L'ONU continue d'appuyer fermement les efforts de l'Égypte à cet égard, et j'appelle toutes les factions à prendre des mesures concrètes pour assurer la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous un gouvernement national palestinien unique, démocratique et légitime. Gaza est et doit rester partie intégrante d'un futur État palestinien dans le cadre de la solution des deux États.

Enfin, je prends note du prochain atelier organisé par les États-Unis et le Royaume de Bahreïn afin d'examiner les possibilités d'investissements et d'initiatives économiques que rendraient possibles un futur accord de paix israélo-palestinien et une solution aux questions du statut final. L'appui humanitaire et économique à la population est essentiel pour créer un environnement propice à la tenue de négociations véritables. Toutefois, je dois souligner que le conflit ne peut être réglé par de seules mesures économiques. Celles-ci ne peuvent être que complémentaires d'un processus politique légitime mettant fin à l'occupation et abordant toutes les questions relatives au statut final, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Pour terminer, j'aimerais exprimer à nouveau ma profonde préoccupation face aux efforts collectifs que nous déployons et à l'affaiblissement du consensus international en faveur de la fin de l'occupation et de la réalisation d'un règlement négocié du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, reposant sur les frontières de 1967, le droit international, les résolutions pertinentes de l'ONU et les accords antérieurs.

En l'absence de tout progrès dans le règlement de toutes les questions relatives au statut final, il est essentiel de réunir les conditions permettant aux parties de reprendre des négociations bilatérales véritables.

Mais nous devons être clairs. Aucun appui d'ordre humanitaire ou économique ne réglera à lui seul le conflit. Cela exige des solutions politiques. À Gaza, nous devons poursuivre nos efforts pour tenter de désamorcer la situation et donner un semblant d'espoir à la population, mais l'avenir de Gaza dépendra de l'aptitude des dirigeants à mobiliser la volonté politique nécessaire pour régler la crise par des mesures concrètes et durables à la crise. Dans le même temps, la Cisjordanie demeure dans une situation d'instabilité alors qu'elle fait face à toute une série de défis qui compromettent des décennies d'efforts palestiniens et internationaux en faveur de la création d'un État palestinien.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé et des efforts inlassables qu'il consacre à ce dossier.

Comme l'a rappelé le Coordonnateur spécial Mladenov, les États-Unis, en partenariat avec le Bahreïn, accueilleront la semaine prochaine à Manama l'atelier économique « Peace to Prosperity ». Cet atelier sera une occasion unique de réunir des gouvernements, la société civile et des chefs d'entreprise pour échanger des idées, définir des stratégies et susciter un appui aux investissements et initiatives économiques que pourrait rendre possibles un accord de paix. Cet atelier facilitera les discussions sur une vision et un cadre ambitieux mais réalisables garantissant un avenir prospère pour les Palestiniens, notamment l'amélioration de la gouvernance économique, le développement du capital humain et la facilitation de la croissance rapide du secteur privé. Nous avons été très clairs sur le fait que ce plan complet abordera toutes les questions relatives au statut final. Le plan économique vient en complément du plan politique.

Nous sommes conscients que ce n'est qu'en réglant les questions liées au statut final qu'une vision économique sera possible. Une croissance économique palestinienne durable n'est pas réalisable dans les conditions actuelles. Cette vision économique s'appuie sur une feuille de route comprenant un ensemble détaillé de projets concrets et de programmes de renforcement des capacités susceptibles d'induire une croissance

durable, tirée par le secteur privé, si et quand la paix sera rétablie.

Nous tenons à souligner combien il importe que chacun fasse preuve d'ouverture d'esprit. Le Conseil se réunit ici mois après mois. Nombreux sont ceux qui, dans cette salle, utilisent les mêmes termes pour décrire des situations qui n'ont pas changé. En quoi la réalité sur le terrain a-t-elle évolué de manière positive? Les États-Unis invitent chacun à faire preuve d'ouverture, à prendre connaissance des idées avancées et à faire des propositions. Nous sommes tous ici aujourd'hui profondément attachés à la paix entre Israéliens et Palestiniens et nous souhaitons tous la paix entre Israéliens et Palestiniens. Nous espérons que toutes les personnes ici présentes se joindront à nous de manière constructive afin d'aller de l'avant.

M^{me} Gueguen (France) : Je remercie le Coordinateur spécial des Nations Unies Nickolay Mladenov pour son exposé comme toujours très précis et éclairant et son rapport trimestriel sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

Nous sommes extrêmement préoccupés par la dégradation de la situation sécuritaire à Gaza. Les affrontements survenus la semaine dernière soulignent à nouveau la fragilité de la trêve. Après l'embrassement de début mai, alors que Gaza reste dans une situation critique, nous devons tout faire pour prévenir une escalade susceptible de dégénérer en un nouveau conflit. Nous appelons donc les parties à la plus grande retenue. Je tiens à cet égard à saluer de nouveau les efforts de désescalade de l'Égypte et du Coordonnateur spécial.

Ces développements interviennent dans un contexte de crise profonde, humanitaire et politique à Gaza. La situation humanitaire y est désastreuse. Dans ce contexte, je réitère le plein soutien de la France à l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et la France appelle tous les contributeurs à maintenir cette année notre niveau d'engagement financier à l'occasion de la conférence des donateurs de l'Organisation qui se tiendra le 25 juin. Pour sa part, la France a déjà annoncé le doublement de sa contribution à l'UNRWA en 2019. À termes, il n'y aura pas de solution à Gaza sans une levée du blocus assortie de garanties de sécurité crédibles pour Israël.

Sur le plan politique, l'unité palestinienne est plus importante que jamais. Il y a donc urgence à relancer le processus de réconciliation inter-palestinien. Nous le

savons, il n'y aura pas de stabilité durable à Gaza s'il n'y a pas de solution politique qui passe par le retour complet de l'Autorité palestinienne. Enfin, l'avenir de Gaza ne peut être séparé de l'objectif de l'établissement de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il n'aura pas d'État palestinien sans Gaza et pas de solution politique durable dans la région sans État palestinien.

Ceci m'amène à revenir sur l'aggravation de la politique de colonisation en Cisjordanie, qui sape les fondements et la viabilité de la solution des deux États. Depuis le début de l'année, plus de 4 500 nouvelles unités de logement ont fait l'objet de décisions d'approbation en Cisjordanie. La France est également préoccupée par la publication par les autorités israéliennes le 30 mai d'appels d'offres pour des constructions dans des colonies à Jérusalem-Est, dont plus de 800 unités de logements. Avec plus de 600 000 colons, dont 200 000 à Jérusalem, nous sommes proches du point de non-retour. Les différentes initiatives, visant à appliquer le droit israélien en Cisjordanie, contribuent à un mouvement d'annexion de fait. Nous prenons ces évolutions d'autant plus au sérieux qu'elles ont été doublées de déclarations préoccupantes sur l'annexion de tout ou partie des territoires occupés.

Je tiens à cet égard à rappeler que, conformément au droit international et aux résolutions du Conseil, à commencer par la résolution 242 (1967), la France ne reconnaît aucune souveraineté israélienne sur l'ensemble des territoires occupés, et conformément à la Charte des Nations Unies, nous jugeons illégale l'acquisition de territoires par la force, que ce soit à Jérusalem, en Cisjordanie ou sur le plateau du Golan.

Si cette évolution devait se poursuivre, elle marquerait pour les Palestiniens l'abandon de leurs aspirations nationales qui passent par l'établissement d'un État, et pour les Israéliens, la renonciation au caractère démocratique de l'État d'Israël. Par ailleurs, il est impératif de mettre fin aux discours de haine et d'incitation à la violence dont le Coordonnateur spécial vient de rappeler qu'ils persistent et que la France condamne.

Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer les paramètres agréés par la communauté internationale de la solution des deux États. En l'absence de tout horizon politique, la tentation peut exister de s'affranchir de ce cadre agréé, fondé sur le droit international et sur les résolutions du Conseil, et

d'y substituer des décisions unilatérales, tentation dont chacun doit bien mesurer les dangers.

Nous avons pris note de la tenue, les 25 et 26 juin à Manama, d'un atelier économique, à l'initiative des États-Unis et de Bahreïn. Nous l'avons dit, la France se tient prête à soutenir tout effort, y compris économique, dès lors qu'il s'inscrit dans la perspective que nous avons définie ensemble : l'établissement d'un État palestinien viable et indépendant, véritable condition du décollage économique de la Palestine et, au-delà, de la construction d'une économie régionale plus forte et plus intégrée. Mais la « paix économique » ne saurait se substituer à la recherche d'un véritable règlement politique, fondée sur la solution des deux États et sur l'ensemble des paramètres internationaux agréés, eux-mêmes ancrés dans le droit international et les résolutions du Conseil. Toute tentative de s'écarter de ces paramètres, définis collectivement, serait condamnée à l'échec : il n'existe pas d'autre alternative viable ou réaliste. La solution à ce conflit est avant tout de nature politique.

La France, qui est l'amie des Israéliens comme des Palestiniens, n'a qu'un seul objectif : la mise en œuvre, par la négociation, de la solution des deux États et d'une paix juste et durable sur la base des paramètres agréés par la communauté internationale. C'est sur cette base que nous évaluerons les initiatives qui pourront être prises.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Il est toujours ardu, sur le plan émotionnel, de parler de la question palestinienne, car cela replonge l'Afrique du Sud dans un passé difficile. Je remercie M. Mladenov pour son exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Nous savons tous que l'on dit que l'Empereur aurait joué de la lyre tandis que Rome brûlait. Si le Conseil et, à vrai dire, la communauté internationale continuent de traiter la question de Palestine comme nous le faisons actuellement, l'histoire portera sans doute sur nous le même jugement abominable qu'elle porte sur Néron. Nous « jouons de la lyre » alors que la réalité d'un État palestinien sûr, indépendant, auto-suffisant et en sécurité s'estompe doucement.

Et plus tôt cette semaine, comme pour aggraver les conséquences de l'occupation israélienne illégale, M. Azzam Shawwa, Gouverneur de l'Autorité monétaire palestinienne, a rappelé la situation financière désespérée dans laquelle se trouve l'Autorité palestinienne, ce qui

rend très difficile la prestation de services de base à la population.

Le 22 novembre 1967, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 242 (1967), qui appelait les deux parties à mettre fin à leurs revendications territoriales et à respecter la souveraineté, et Israël à se retirer des territoires occupés. En 2019, 52 années plus tard, cela ne s'est toujours pas fait. Deux générations plus tard, cela ne s'est toujours pas fait. En réalité, Israël a, illégalement, étendu son occupation sans subir aucune conséquence de la part du Conseil.

De 1967 à janvier de l'année dernière, 250 colonies de peuplement ont vu le jour en Cisjordanie, abritant 611 000 personnes, soit 10 % de la population d'Israël, tandis qu'elles déplaçaient de leurs terres 12 % de la population palestinienne. Et au cours des 18 derniers mois, ce chiffre a nettement augmenté, comme le Conseil vient de l'entendre.

Il faut remédier à ces injustices historiques contre la Palestine et son peuple. Le Conseil doit assumer les responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies et agir. Il y a bien trop longtemps que le Conseil de sécurité aurait dû assumer de nouveau ses responsabilités et agir pour aider Israël et la Palestine à parvenir à une paix durable au Moyen-Orient.

Au fil des années, des cadres juridiques reconnus ont fait l'objet d'accords, notamment le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route du Quatuor et les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. L'heure est venue de concrétiser ces orientations.

Nous avons pris note de la réunion de Bahreïn, qui sera organisée par les États-Unis dans le courant de cette année.

Pour assurer une paix, une sécurité et une stabilité durables au Moyen-Orient, il est essentiel que les parties se parlent directement et négocient directement en vue de trouver une voie crédible vers la paix qui soit acceptable tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens. Ces discussions directes doivent porter sur toutes les questions relatives au statut final, notamment les frontières, le statut de Jérusalem et le retour des réfugiés palestiniens. L'érosion de ces questions centrales par le biais de mesures unilatérales préjudiciables compromet gravement les efforts qui ont été consentis pour rétablir la paix et hypothèque les perspectives d'une paix durable pour les Israéliens comme pour les Palestiniens. Le Conseil de sécurité et ses partenaires pour la paix

doivent tout mettre en œuvre pour amener toutes les parties à la table des négociations afin qu'elles puissent trouver des solutions pacifiques à long terme.

En ce qui concerne la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, là aussi, nous avons tous échoué. Les Palestiniens continuent de vivre dans des conditions inacceptables où leurs déplacements sont limités, leurs terres et leurs biens sont confisqués et ils n'ont que très peu de contrôle sur leur propre avenir. À Gaza, le blocus illégal d'Israël a eu des répercussions graves et négatives sur le développement économique et social de la zone. Cette situation a été encore exacerbée par la retenue illégale par Israël des recettes fiscales et douanières qui reviennent de droit à l'Autorité palestinienne pour qu'elle les distribue comme bon lui semble. À cet égard, l'Afrique du Sud demande la levée immédiate du blocus illégal et la remise à l'Autorité palestinienne de toutes les recettes fiscales et douanières perçues en son nom.

En Cisjordanie, nous voyons se poursuivre l'expansion des colonies de peuplement illégales et la confiscation et la destruction des biens et terres palestiniens en violation directe du droit international, notamment de la résolution 2334 (2016). Une fois encore, le Conseil n'a rien fait pour corriger cette injustice. Les rapports détaillés sur l'évolution récente de la situation concernant l'expansion des colonies de peuplement devraient pour le moins inciter le Conseil à agir.

Comme nous l'avons entendu le mois dernier et comme l'ont reconnu de nombreux membres du Conseil, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle vital dans la vie de la plupart des Palestiniens en leur fournissant des services de santé et d'éducation et en leur offrant des possibilités d'emploi dans plusieurs domaines. Son important travail doit être pleinement appuyé et encouragé, et nous espérons que la prochaine conférence de l'UNRWA dans le courant du mois bénéficiera de notre soutien. Nous voudrions formellement remercier les pays qui, dans des circonstances difficiles, continuent d'apporter leur aide à l'UNRWA, comme l'a noté M. Mladenov.

Si l'on veut priver les gens des moyens d'être autonomes et de subvenir à leurs besoins, si l'on veut les dépouiller d'un avenir et en faire des mendiants dénués de tout espoir, il suffit de s'emparer de leurs terres et de limiter leurs déplacements. C'est ce qui a été fait et continue d'être fait aux Palestiniens. Le Conseil a

regardé, regardé encore et s'est exprimé, mais rien ne s'est passé depuis 70 ans, rien.

Sur une note positive, nous félicitons l'État de Palestine d'avoir adhéré à l'Agence internationale de l'énergie atomique en qualité d'observateur le 18 juin. C'est un pas de plus sur la voie de la pleine acceptation par la communauté internationale du fait que la Palestine est bel et bien un État.

La communauté internationale a reconnu que la seule solution crédible est celle qui repose sur la solution à deux États, avec les frontières de 1967 et Jérusalem-Est comme capitale de l'État indépendant et souverain de Palestine, aux côtés de l'État d'Israël. Tout projet de plan de paix, quel qu'en soit l'auteur, doit reconnaître ces faits et non les préjuger, et doit garantir un État palestinien souverain, doté de son intégrité territoriale et prospère.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises dans cette salle, aucun peuple ne peut être opprimé à jamais. C'est impossible. Ce peuple résistera toujours et encore. Même s'il ne reste qu'une seule personne debout, elle continuera de résister. C'était vrai pour nous tous et ce sera vrai pour les Palestiniens. Si tous les Palestiniens sauf un sont tués, ce dernier résistera à l'oppression et à l'occupation. Le Conseil doit en prendre note.

La paix en Israël que nous appelons de nos vœux est une chose pour laquelle nous prions tous chaque jour, parce que nous prions tous pour la paix pour les Israéliens. Les Israéliens sont nos amis, mais cela n'arrivera que lorsque la Palestine sera libre et jouira elle aussi de la paix. Le Conseil doit aider ces deux communautés, Israéliens et Palestiniens, à trouver la paix pour le bien de leurs enfants et des générations futures.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Je voudrais à mon tour saluer la tenue de cette séance d'information sur les derniers développements de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je tiens à féliciter M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé édifiant, qui interpelle, une fois de plus, les membres du Conseil sur la nécessité de coordonner leurs efforts en vue d'un retour durable de la paix et de la stabilité dans la région.

Plusieurs décennies après le plan de partage de la Palestine proposé par l'Organisation des Nations Unies en 1947, la communauté internationale peine à trouver des solutions définitives à une crise qui s'intensifie et se complexifie. La situation politique et sécuritaire continue

de se dégrader et d'impacter négativement la situation humanitaire de manière inquiétante, notamment dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, comme vient de nous le rappeler M. Mladenov avec force détails et comme vient de nous le présenter mon collègue de l'Afrique du Sud, l'Ambassadeur Jerry Matjila. Ma délégation voudrait par conséquent exhorter les dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve de dépassement en renouant le dialogue sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU.

À cet égard, elle voudrait réitérer son attachement à la sécurité de l'État d'Israël, ainsi qu'au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. Par ailleurs, la solution de deux États coexistant pacifiquement dans le cadre des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem pour capitale, est celle qui rencontre notre adhésion.

Le conflit israélo-palestinien connaît une impasse malgré les nombreux efforts de médiation des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux. Aux difficultés d'ordre politique et sécuritaire qui prennent des proportions de plus en plus alarmantes chaque jour dans les territoires palestiniens, notamment dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, s'ajoute une crise humanitaire qui compromet l'espoir d'une paix durable qu'avaient pourtant suscité les Accords d'Oslo de 1993 et leur protocole subséquent. La quasi-inexistence de cadres appropriés de compromis politique entre les parties belligérantes, ainsi que l'idéologie et la rhétorique incendiaires affichées de part et d'autre, exacerbent les tensions et exposent les populations civiles à des violences armées. En raison de la situation délétère qui prévaut, la Côte d'Ivoire réitère son appel à la retenue à toutes les parties prenantes, et les invite au strict respect des résolutions pertinentes de l'ONU et du droit international, notamment la résolution 2334 (2016).

La grande propension de mon pays à proposer le dialogue comme moyen privilégié de règlement des différends entre les peuples, ainsi que sa position constante en faveur de la sécurité de l'État d'Israël et du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, constituent le fondement de son appel à la paix entre Israéliens et Palestiniens. Face à l'impasse actuelle et aux cycles de violence observés au Moyen-Orient, ma délégation rappelle son soutien au consensus international sur la nécessité de relancer des pourparlers de paix entre les parties concernées, et, de ce point de vue, nous attendons avec impatience les

résultats de la conférence convoquée à Bahreïn par les États-Unis.

Mon pays reste par ailleurs vivement préoccupé par la situation humanitaire à Gaza, caractérisée par un accès de plus en plus difficile aux soins de santé, ainsi que par les incessantes pénuries d'eau et interruptions d'électricité. Cette crise humanitaire, aggravée par une conjoncture socioéconomique difficile, avec pour conséquences une irrégularité dans le paiement des salaires des fonctionnaires et un taux de chômage élevé, notamment parmi les jeunes, nous paraît absolument inacceptable. C'est pourquoi la Côte d'Ivoire salue le soutien matériel et financier des agences spécialisées des Nations Unies et des partenaires internationaux en faveur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et leur renouvelle son appel à confirmer leurs actions vitales au profit des populations en détresse lors de la conférence de soutien, le 25 juin 2019.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire tient à exprimer son soutien à toutes les initiatives visant à créer les conditions d'une reprise du dialogue israélo-palestinien, et appelle à la réconciliation entre le Fatah et le Hamas pour permettre à l'Autorité palestinienne d'exercer pleinement ses fonctions aussi bien à Gaza qu'en Cisjordanie. Elle renouvelle son soutien à M. Nickolay Mladenov dans son engagement en faveur de la promotion d'un dialogue constructif, en vue du règlement durable du conflit israélo-palestinien, gage de rétablissement d'une paix et d'une stabilité dans toute la région.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé, qui a été, comme toujours, très précis et instructif.

Je voudrais, pour commencer, aborder la situation sur le terrain, qui est extrêmement préoccupante. Ces derniers jours, nous avons une fois de plus appris qu'il y avait un risque d'escalade de la violence à Gaza. Les tirs de roquettes vers Israël, qui n'ont heureusement pas fait de blessés, doivent être condamnés dans les termes les plus catégoriques. Nous avons également observé d'autres activités, telles que l'utilisation de ballons incendiaires lancés depuis Gaza. Dans ce contexte, je voudrais réaffirmer que nous reconnaissons le droit de légitime défense d'Israël et son droit légitime d'assurer la sécurité de ses citoyens. De tels actes représentent une escalade dangereuse qui pourrait rapidement devenir incontrôlable. Le Hamas et les autres acteurs à Gaza doivent s'abstenir de toute action violente et de

toute provocation contre Israël. Ils doivent notamment s'abstenir de lancer des cerfs-volants et des ballons incendiaires dans le but d'endommager les biens et les avoirs israéliens.

Nous devons maintenir le consensus international existant, à savoir que la seule voie à suivre pour les Palestiniens et les Israéliens est celle de la négociation d'une solution prévoyant deux États, l'État d'Israël et un État palestinien indépendant, démocratique et viable en Cisjordanie et à Gaza, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, avec des frontières négociées sur la base des lignes de 1967 et des échanges de terres mutuellement convenus. Aujourd'hui, notre principal objectif doit être de rétablir un horizon politique pour la reprise d'un processus de paix sérieux à cette fin. Toutes les questions relatives au statut final, y compris Jérusalem, doivent être réglées dans le cadre de la solution négociée prévoyant deux États.

Nous devons être francs avec nous-mêmes, et reconnaître que sur le plan politique, le processus est actuellement presque entièrement bloqué. Les divisions entre Palestiniens ne font qu'aggraver la situation de la population de Gaza et d'affaiblir les aspirations nationales des Palestiniens. Il est urgent de relancer le processus de réconciliation interpalestinien. Tout le monde doit s'engager en faveur des efforts déployés par l'Égypte à cet égard.

La Pologne appuie depuis longtemps et continue d'appuyer les paramètres d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien qui sont fondés sur le respect des principes internationaux consacrés par le droit international. Malheureusement, la situation sur le terrain continue de se détériorer, et l'idée d'une solution prévoyant deux États continue d'être peu à peu démantelée, en particulier par l'expansion des colonies israéliennes. Très bientôt, il pourrait être difficile, voire impossible, de créer un État palestinien viable.

La position de la Pologne sur la politique de colonisation israélienne dans le Territoire palestinien occupé est claire et reste inchangée; c'est aussi la position bien connue de l'Union européenne. Toute activité de peuplement est illégale en vertu du droit international. Non seulement elle compromet la viabilité de la solution des deux États et les perspectives d'une paix durable, mais elle constitue également – nous devons être honnêtes avec nous-mêmes – un obstacle à la paix. L'adoption de la résolution 2334 (2016) a réaffirmé avec force le consensus international sur cette question. La résolution a insisté sur l'illégalité des colonies de

peuplement israéliennes, soulignant que leur cessation est essentielle pour préserver la solution des deux États. Par ailleurs, nous sommes très préoccupés par les projets de démolition du village palestinien de Khan Al-Ahmar, et nous continuons de demander à Israël d'abandonner complètement ces projets.

Je voudrais terminer mon intervention en saluant les efforts collectifs déployés par la communauté internationale pour permettre à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de s'acquitter de son mandat consistant à fournir des services essentiels de secours, de développement et de protection aux réfugiés palestiniens et aux personnes déplacées par le conflit. Selon nous, l'UNRWA demeure un contributeur essentiel, car il apporte aide humanitaire, stabilité et sécurité dans la région. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt la conférence de l'UNRWA qui se tiendra à la fin du mois à New York.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Avant de commencer mon intervention sur le Moyen-Orient, je voudrais simplement dire combien nous sommes désolés d'apprendre la nouvelle de l'attentat terroriste perpétré le 16 juin près de Maiduguri, au Nigéria, dans lequel pas moins de 30 personnes ont perdu la vie. Nous nous souscrivons à la déclaration à la presse que le Conseil de sécurité vient de publier sur cette attaque (SC/13852), mais nos sympathies et nos condoléances vont aux personnes touchées ainsi qu'au Nigéria.

J'en viens à présent au Moyen-Orient et remercie M. Mladenov de son exposé. Je pense que plusieurs thèmes communs sont en train d'émerger. Le Royaume-Uni partage l'avis du Secrétaire général sur l'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Il est décevant que, le 30 mai, les autorités israéliennes aient publié des appels d'offres pour la construction de plus de 500 logements à Jérusalem-Est. C'est une décision que nous condamnons. Comme d'autres l'ont souligné, la poursuite de l'intensification des activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est est contraire au droit international, ainsi que l'a réaffirmé la résolution 2334 (2016). L'annexion d'une partie quelconque de la Cisjordanie serait également contraire au droit international, sans parler de son effet destructeur sur les efforts de paix. Je voulais juste que cela soit clair.

S'agissant de Gaza, le Royaume-Uni condamne l'attaque à la roquette lancée par des militants

palestiniens contre le sud d'Israël le 13 juin. Nous condamnons fermement tous les actes de terrorisme et appelons le Hamas et les autres groupes terroristes à cesser définitivement leur incitation à la violence et les tirs de roquettes contre Israël. Nous avons été attristés d'apprendre qu'un médecin palestinien a succombé aux blessures reçues le mois dernier lorsqu'il a été frappé au visage par une balle recouverte de caoutchouc à la périphérie de Gaza. Il est très difficile de comprendre que ceux qui prodiguent des soins médicaux soient ainsi assassinés.

C'est pourquoi nous voudrions saisir à nouveau cette occasion pour exhorter toutes les parties concernées à prendre des mesures pour réduire le risque de violence et à accomplir de nouveaux progrès vers un accord à long terme. Ce n'est qu'au moyen d'une solution politique à long terme permettant le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza que les communautés vivant en Israël et à Gaza pourront être à l'abri de la menace de la violence.

Face à la fragilité de la situation humanitaire, le Royaume-Uni a annoncé, le 29 mai, l'octroi d'une aide de 2 millions de dollars à l'Organisation mondiale de la Santé pour aider à combler les lacunes en matière de traumatismes et de soins d'urgence à Gaza, et contribuer à la création d'une nouvelle unité de reconstruction des membres. Nous espérons que cet ensemble de mesures d'appui contribuera à alléger la pression qui pèse sur les services de santé de Gaza, en proie à de graves difficultés.

J'en viens maintenant aux échauffourées qui ont éclaté au mont du Temple/Haram al-Charif le 2 juin. Compte tenu de l'importance religieuse et de la sensibilité politique des lieux saints, nous attendons de toutes les parties qu'elles respectent le statu quo et dialoguent afin de maintenir le calme, en particulier pendant les célébrations religieuses telles que le mois sacré du ramadan.

En ce qui concerne le règlement du conflit, le Royaume-Uni continue, avec d'autres États Membres, de promouvoir un règlement juste du conflit israélo-palestinien, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Selon nous, et il semble que la plupart des membres du Conseil partagent cet avis, la paix durable passe par un État d'Israël vivant dans la sûreté et la sécurité aux côtés d'un État palestinien viable et souverain, sis dans les frontières de 1967 après des échanges de territoires convenus d'un commun accord, avec Jérusalem comme capitale commune des deux États ainsi qu'un règlement juste, équitable, concerté

et réaliste de la question des réfugiés. Il faut que des arrangements de sécurité soient mis en place qui, pour les Israéliens, empêchent la résurgence du terrorisme et, pour les Palestiniens, respectent leur souveraineté, garantissent la liberté de circulation et démontrent que l'occupation est terminée.

À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour encourager nos collègues des États-Unis à présenter des propositions détaillées en vue d'un accord de paix israélo-palestinien viable qui réponde aux préoccupations légitimes des deux parties. Nous continuons de penser que la seule façon d'y parvenir est d'engager des pourparlers de paix portant sur le fond et devant aboutir à une solution prévoyant deux États.

La semaine prochaine, une réunion se tiendra à Bahreïn sur la situation économique et les propositions à cet égard. C'est une bonne chose. Il faut faire davantage pour permettre aux Palestiniens de commercer librement avec le reste du monde. Cela suppose une plus grande circulation des biens et des personnes et l'assouplissement des restrictions imposées par Israël. En fin de compte, pour que l'économie palestinienne puisse prospérer, il faut trouver une solution politique au conflit.

Enfin, d'autres orateurs ont mentionné l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et je tiens à réaffirmer que le Royaume-Uni demeure lui aussi un ardent défenseur de l'UNRWA et des réfugiés palestiniens au Moyen-Orient. Nous saluons les efforts de l'UNRWA pour élargir sa base de donateurs. Je voudrais encourager les autres États à accroître leur financement et à effectuer des versements plus prévisibles. Dans ce contexte, nous espérons que la conférence d'annonce de contributions, qui se tiendra la semaine prochaine, ici même à New York, sera un succès.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance, et remercions M. Mladenov pour les informations complètes qu'il a fournies.

Le Pérou suit avec une profonde inquiétude le cycle destructeur qui se poursuit autour de la question de Palestine, dans lequel des épisodes d'escalade de la violence, tels que ceux enregistrés ces derniers mois, sont suivis d'éphémères périodes de calme relatif. Cette dynamique, conjuguée à l'inaction du Conseil et à la passivité de certains acteurs clefs, a un effet négatif sur un environnement déjà très instable ainsi que des

conséquences imprévisibles pour le Moyen-Orient et pour le monde en général. Nous sommes alarmés par le fait que les perspectives d'une solution politique sont de plus en plus ténues et que les actions unilatérales risquent de dégénérer en une escalade encore plus grande des tensions et de la violence.

Le Pérou condamne à nouveau avec fermeté les tirs de roquettes et d'engins incendiaires par le Hamas, qui mettent en danger la vie des civils israéliens, causent des dégâts matériels et compromettent les perspectives d'une solution politique.

Dans le même temps, nous soulignons que, conformément au droit international humanitaire, les opérations de légitime défense menées par Israël doivent respecter les principes de proportionnalité, de distinction et de précaution. À cet égard, nous nous devons de rappeler qu'Israël a l'obligation de respecter les résolutions du Conseil de sécurité. Nous estimons en particulier qu'il est urgent de mettre un terme aux activités, toujours plus intenses, de colonisation, de démolition de biens et d'expulsion dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, ainsi que l'exige la résolution 2334 (2016). Ces pratiques sont contraires au droit international, portent gravement atteinte à l'intégrité territoriale de l'État palestinien et compromettent les chances de parvenir à la solution des deux États.

Nous observons avec consternation que la situation humanitaire à Gaza et en Cisjordanie continue de se détériorer, et la façon dont elle contribue à accentuer la radicalisation et l'extrémisme au sein de la population. Nous nous félicitons des importantes contributions financières visant à améliorer les conditions de vie à Gaza, qui se sont traduites par un meilleur approvisionnement en électricité, la création d'emplois et la fourniture de services médicaux. Nous soulignons toutefois le caractère temporaire de ces mesures, qui doivent impérativement être suivies d'accords politiques pour que les souffrances de millions de Palestiniens prennent fin. Cela signifie, entre autres, qu'il faut enregistrer des résultats tangibles dans le processus de réconciliation inter-palestinienne, et notamment que l'Autorité palestinienne reprenne le contrôle de la zone. Cela suppose également de mettre fin au blocus de Gaza, selon des conditions qui garantissent la sécurité d'Israël.

Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par les effets déstabilisateurs de la décision du Gouvernement israélien de retenir une part importante des recettes fiscales palestiniennes. Nous saluons à cet égard la

volonté des pays arabes d'envisager des formules d'assistance lors d'une prochaine réunion au Caire, toutefois nous rappelons que le règlement définitif de ce problème passe par le strict respect des obligations régissant les relations économiques entre les parties.

Je terminerai en réaffirmant notre attachement à la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation. L'appui de la communauté internationale, y compris un rôle constructif du Conseil, est indispensable à cette fin.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) :
Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

Nous sommes préoccupés par la poursuite des affrontements à Gaza et à la mosquée Al-Aqsa, ainsi que par l'aggravation constante de la situation. Nous avons pris note de ce que les principes de base concernant le règlement de la question palestinienne ont été réaffirmés lors du sommet d'urgence de la Ligue des États arabes et du sommet de l'Organisation de la coopération islamique qui ont eu lieu dernièrement en Arabie saoudite. La sauvegarde des droits et des intérêts légitimes du peuple palestinien est une responsabilité qui incombe à la communauté internationale dans son ensemble. Je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, aux fins d'une mise en œuvre effective de la résolution 2334 (2016), les parties concernées doivent arrêter immédiatement toutes les activités d'implantation de colonies de peuplement dans le territoire occupé, arrêter de démolir des maisons et de détruire des biens palestiniens, et prendre des mesures pour prévenir la violence contre les civils. Toutes les mesures législatives et les initiatives unilatérales visant à légitimer les activités de peuplement doivent cesser immédiatement, et des mesures concrètes doivent être prises pour éliminer leurs effets.

Deuxièmement, les parties doivent trouver un règlement approprié à la question du statut final de Jérusalem – un problème complexe et sensible qui est fondamental pour le règlement de la question palestinienne et essentielle pour la paix et la tranquillité régionales. Les récents affrontements survenus à la mosquée Al-Aqsa sont préoccupants. Toutes les parties doivent agir avec prudence et sur la base des principes du respect de la pluralité de l'histoire, défendant ainsi l'équité et la justice, mettant en œuvre le consensus international et réalisant la coexistence pacifique, conformément aux résolutions pertinentes des Nations

Unies et au droit international. Elles doivent aussi engager des pourparlers afin de parvenir à une solution à même de concilier les intérêts de chacun.

Troisièmement, les parties doivent rester saisies de la situation économique et humanitaire en Palestine et prendre des mesures pour l'améliorer. Le blocus prolongé imposé à Gaza a entraîné de graves crises humanitaires dans la région et ne contribue pas à la stabilité régionale. Des mesures doivent être prises immédiatement pour lever complètement le blocus imposé à Gaza afin de prévenir tout risque d'escalade. La Chine est préoccupée par les décisions de certaines parties de conserver les recettes fiscales perçues au nom de la Palestine. Nous demandons aux parties concernées de s'acquitter des obligations découlant des traités internationaux pertinents, comme le Protocole de Paris relatif aux relations économiques, ainsi que de mettre pleinement en œuvre les résolutions de l'ONU sur la question. La communauté internationale doit fournir davantage d'appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous attendons avec intérêt une heureuse issue de la prochaine conférence d'annonces de contributions.

Le Moyen-Orient a besoin de paix et de stabilité. Il n'y a pas d'autre option que la solution des deux États – seule bonne réponse à la question israélo-palestinienne. Conformément à l'Initiative de paix arabe, au principe de l'échange de territoires contre la paix, et aux résolutions pertinentes du Conseil, la communauté internationale doit adopter une approche fondée sur des négociations pour promouvoir une solution globale, juste et durable de la question palestinienne afin d'atteindre l'objectif ultime, à savoir l'établissement d'un État de Palestine entièrement souverain, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Toute nouvelle initiative doit répondre à ces critères internationaux.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Mladenov de son habituelle mise à jour complète sur la situation sur le terrain.

Nous sommes une fois de plus déçus par la poursuite des actes de provocation de la Puissance occupante, notamment ses actes de déstabilisation et ses violations de la situation et du statut historique du Haram al-Charif, ce qui risque de susciter des tensions, non seulement dans la région, mais dans les zones environnantes aussi.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait qu'aucune mesure concrète n'a été prise, notamment par cet organe, s'agissant de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). À cet égard, le Conseil ne doit ménager aucun effort pour créer un climat qui permette à toutes les parties de mettre en œuvre la résolution.

Nous avons également pris note de la déclaration de M. Mladenov concernant les divers actes de provocation dans le territoire palestinien occupé, en particulier à Gaza. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de faire d'autres déclarations susceptibles d'exacerber les tensions. Nous partageons l'avis de M. Mladenov, qui a souligné que des mesures économiques ne sauraient être considérées comme le seul aspect nécessitant d'être réglé lorsqu'on examine la question de Palestine.

Suite à ces observations, je voudrais souligner trois points dans ma déclaration d'aujourd'hui.

Premièrement, s'agissant de la crise humanitaire en Palestine, tant qu'aucun signe de pourparlers politiques n'est en vue, les conditions de vie des Palestiniens continuent de se dégrader jour après jour, à Gaza comme en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Les Palestiniens continuent d'être privés de leurs droits. Leur espoir en un avenir meilleur s'estompe. La Puissance occupante continue sous nos yeux de démanteler les accords politiques et les périmètres antérieurs, qui sont au fondement de la solution des deux États. La généralisation et la persistance de pratiques telles que la poursuite des violences, l'expansion des colonies de peuplement, l'accroissement des menaces émanant des colons, le blocus imposé à Gaza, la démolition de biens et les expulsions aggravent la situation économique et constituent une grave menace pour la sécurité. Israël continue de bloquer les transferts de recettes fiscales palestiniennes à l'Autorité palestinienne – une mesure dangereuse de la part de la Puissance occupante. Je voudrais une fois encore souligner que nous ne devons pas nous interroger sur le refus de l'Autorité palestinienne d'accepter un transfert qui soit inférieur à l'intégralité du montant qui lui est dû; nous devons plutôt exiger d'Israël qu'il ne prenne pas ce qui ne lui appartient pas.

Cela m'amène à mon deuxième point, à savoir le rôle important que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en pleine détérioration de la situation économique et sociale en Palestine. En tant qu'organisation fournissant des services de base à la moitié de la population de Gaza, l'UNRWA apporte une

petite leur d'espoir. Les généreuses contributions de nombreux pays sont une démonstration claire de l'appui de la communauté internationale à l'UNRWA et de sa responsabilité concernant son existence pour le bien du peuple palestinien. L'UNRWA est vital pour les réfugiés palestiniens et pour les Palestiniens en général. C'est aussi le moins que puisse faire l'ONU pour aider les Palestiniens, sachant que le Conseil de sécurité échoue à agir avec autorité sur ses propres résolutions concernant la Palestine. L'ONU est redevable à la Palestine et nous devons nous acquitter de cette dette, maintenant et à l'avenir. Concernant ce point, je voudrais rappeler à chacun d'entre nous ici que le 25 juin, soit dans quelques jours, une conférence d'annonces de contributions à l'UNRWA va avoir lieu. Nous avons fait un travail remarquable l'année dernière, ce qui a permis d'empêcher que l'Office s'effondre. J'engage instamment toutes les délégations à faire de nouveau preuve cette année du même esprit d'engagement.

Mon troisième point est le maintien du statu quo historique du Haram al-Charif, auquel j'ai fait allusion tout à l'heure. Le Haram al-Charif a toujours été l'épicentre de la violence à cause de ce qu'il représente, spirituellement et culturellement. Il est essentiel que nous nous rappelions que ce qui se passe là-bas affecte non seulement la région immédiate, mais que son onde de choc atteint aussi des régions du monde très éloignées. À cet égard, il convient de rappeler qu'au début de ce mois, durant les 10 derniers jours de ramadan, à un moment de grande concentration de fidèles au Haram al-Charif, il y a eu une nouvelle provocation de la part des colons et des forces de sécurité de la Puissance occupante, qui tentaient d'y accéder.

Une fois encore, il s'agissait là une violation du statu quo. Ce qui est encore plus déplorable, c'est que cette agression a eu lieu durant la commémoration de la date d'occupation de Jérusalem-Est en 1967. Comme on pouvait s'y attendre, un certain nombre de Palestiniens ont été blessés au cours de cet incident. La délégation indonésienne tient à signaler que le fait que transformer le conflit en conflit religieux est quelque chose que nous devons empêcher, car les conséquences pourraient être très graves. Je pense que nous sommes tous ici d'accord là-dessus. Nous appelons Israël à respecter l'histoire et le statu quo, et à éviter toute mesure ou politique insensible susceptible d'avoir un effet déstabilisateur.

Pour terminer sur une note positive, je me félicite de l'accord conclu entre l'État de Palestine et l'Agence internationale de l'énergie atomique au sujet d'un accord

de garanties, qui a mis l'État de Palestine et les autres membres sur un pied d'égalité.

Une fois de plus, nous demandons au Conseil d'exercer son autorité en ce qui concerne la situation en Palestine. Soyons justes, et efforçons-nous de rendre la justice, avant toute autre chose.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Comme à l'accoutumée, nous remercions le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, pour le rapport qu'il nous a présenté aujourd'hui, reconnaissant le défi considérable que représente le travail qu'il accomplit dans des circonstances extrêmement difficiles. Malheureusement, l'état actuel et l'évolution de la situation au Moyen-Orient continuent de nous révolter et de nous inquiéter vivement, alors que nous assistons à une détérioration progressive de la situation qui nous rapproche dangereusement de l'impossibilité d'instaurer une paix juste, durable et globale fondée sur la solution des deux États – la seule solution viable.

Toutefois, faire entendre notre voix, comme nous le faisons souvent au Conseil, ne nous décharge pas de la responsabilité principale confiée au Conseil de sécurité, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela exige des mesures fermes et efficaces pour accompagner nos positions, en accord avec le respect que mérite cet organe phare de l'ordre mondial et l'autorité dont il est investi. Compte tenu de l'absence de volonté et de véritable processus politique, ou encore de la fragmentation des positions, l'inertie que nous connaissons face à la question israélo-palestinienne risque de perpétuer le statu quo, entraînant des actions contraires au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et en violation flagrante de ces textes.

Nous continuons d'observer comment les espoirs du peuple palestinien de consolider son État sont anéantis par l'expansion systématique des colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé, accompagnée d'une politique visant à les légitimer. Les civils, tant israéliens que palestiniens, y compris les femmes et les enfants, continuent d'être victimes de violences constantes, alimentées par des provocations, des incitations et des discours incendiaires, qui mettent leur vie en danger et les privent de la possibilité de parvenir au bien-être, tandis que l'incapacité à engager un processus de réconciliation interpalestinien empêche d'édifier une nation.

Conformément à ses principes directeurs, la République dominicaine maintient une position inchangée, notamment s'agissant du respect de la souveraineté et de l'autodétermination des peuples, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies concernant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force. Nous rejetons l'expansion des colonies illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

À cet égard, nous tenons à souligner qu'en ce qui concerne Jérusalem, nous reconnaissons, comme indiqué dans les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale, la nature et le statut spécial de la ville sainte de Jérusalem, sa dimension et son patrimoine spirituel, religieux et culturel, en tant que lieu sacré pour les trois religions monothéistes que sont l'islam, le christianisme et le judaïsme, et nous nous opposons à toute mesure qui modifierait ou viserait à modifier cette nature et ce statut.

Par ailleurs, nous condamnons avec énergie tous les actes de violence qui continuent d'être commis dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris le recours à la force létale lors de manifestations, d'affrontements, d'opérations de sécurité et d'autres attaques à Gaza et en Cisjordanie, qui touchent également les enfants, les femmes et le personnel médical en fonction, lesquels ne doivent jamais être pris pour cibles. Nous condamnons également les tirs de roquettes et le lancement d'engins incendiaires et explosifs de Gaza vers Israël par le Hamas et d'autres militants palestiniens.

La situation humanitaire à Gaza demeure critique, aggravée par une situation environnementale alarmante qui limite l'accès à l'eau potable, ce qui a des répercussions sur la santé, la sécurité alimentaire et le développement. À cela s'ajoutent l'insécurité généralisée, la crise de l'électricité et l'absence d'opportunités. Nous saluons donc le travail indispensable accompli sur le terrain par les organisations et organismes du système des Nations Unies, comme l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que l'appui des pays amis, en vue d'atténuer les souffrances et de susciter le changement.

Pour terminer, je voudrais souligner que les discours que nous prononçons mois après mois ne suffiront pas pour instaurer la paix. Il ne faut pas se leurrer. Si nous voulons vraiment parvenir à la paix, la première étape consiste à mettre fin aux discours

de haine proférés par les deux parties – telle est notre opinion.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, pour son exposé très complet.

Nous demeurons pleinement et durablement attachés à une solution négociée prévoyant deux États, fondée sur les critères convenus au niveau international, en tant que seule solution viable au conflit israélo-palestinien qui réponde aux besoins israéliens et palestiniens en matière de sécurité et aux aspirations palestiniennes au statut d'État et à la souveraineté, mette fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et règle toutes les questions relatives au statut final afin de mettre un terme au conflit.

Le conflit israélo-palestinien est avant tout un conflit politique qui exige une solution politique. En prévision du prochain atelier qui se tiendra la semaine prochaine à Bahreïn, nous examinerons toute proposition visant à améliorer les conditions de vie socioéconomiques des Palestiniens. Toutefois, aborder l'aspect économique du conflit ne saurait remplacer une solution négociée entre les deux parties afin d'instaurer une paix durable. Nous soutiendrons toute initiative pertinente visant à relancer le processus politique, qui soit acceptable pour les deux parties et fondée sur les critères convenus au niveau international.

L'un des principaux obstacles à la réalisation d'un règlement politique est la poursuite de l'occupation israélienne et des activités de peuplement dans les territoires occupés depuis 1967. Nous réaffirmons notre position selon laquelle les activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés sont illégales au regard du droit international et compromettent la perspective d'une solution négociée prévoyant deux États. L'expansion continue des activités de peuplement par Israël nous préoccupe au plus haut point. Je pense entre autres à l'approbation récente de la construction de centaines de nouvelles unités de logement et aux appels d'offre y relatifs dans les colonies de peuplement en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est, notamment à la fin du mois de mai. Nous réaffirmons notre rejet de toute mesure unilatérale susceptible de compromettre une solution des deux États. Cela comprend également la construction de colonies de peuplement en violation du droit international et la démolition des structures palestiniennes dans la zone C qui en découle. Nous appelons Israël à mettre fin à l'expansion des colonies, à la légalisation des avant-postes et à la démolition et à la

saisie des structures appartenant aux Palestiniens. Nous sommes également extrêmement préoccupés par les déclarations répétées de différentes parties, selon lesquelles certaines parties de la Cisjordanie pourraient être annexées. Les États n'ont nullement le droit d'annexer d'autres territoires. Si ces déclarations devaient être traduites en politique ou en loi gouvernementale, l'Allemagne y verrait une violation manifeste du droit international. Nous déconseillons fortement les États de prendre des mesures dans ce sens, car cela pourrait être lourd de conséquences. Nous rappelons que l'Allemagne ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations. Dans ses échanges en la matière, l'Allemagne continuera de faire une distinction entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967.

La résolution 2334 (2016) doit être pleinement mise en œuvre, non seulement en ce qui concerne les activités de peuplement, mais aussi s'agissant des actes de terreur, de violence contre des civils, d'incitation à la violence et de provocation, ainsi que des discours incendiaires. Nous nous félicitons que le dernier rapport du Secrétaire général mette également l'accent sur ces obstacles à la réalisation de la paix, dont l'exposé du Coordonnateur spécial a donné des exemples atterrants. L'Allemagne condamne avec la plus grande fermeté toutes les attaques contre Israël, y compris les dernières roquettes tirées depuis Gaza, qui mettent en danger la sécurité d'Israël et la vie des civils. L'Allemagne reste indéfectiblement engagée à la sécurité d'Israël en tant qu'État juif et démocratique, et nous n'entendons pas nous taire lorsque la sécurité d'Israël ou son droit à exister sont remis en question ou menacés. Nous appelons le Hamas et autres groupes à cesser de tirer des roquettes depuis Gaza vers Israël, et nous exhortons vivement toutes les parties à désamorcer les tensions, à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action ou rhétorique provocatrice.

Il est évident que des efforts conjoints pour rétablir une perspective politique en vue de la reprise du processus de paix sont nécessaires de toute urgence. Nous sommes favorables à toute tentative de relancer des négociations et pourparlers directs et sérieux entre les parties, dans le but de parvenir à une paix durable. Dans le même temps, nous devons éviter les mesures unilatérales et œuvrer collectivement à contrer l'évolution négative de la situation sur le terrain, qui compromet la viabilité d'une solution négociée prévoyant deux États

pour régler le conflit israélo-palestinien, sur la base des paramètres convenus au niveau international.

Avant de terminer, je voudrais faire une dernière remarque. Tant qu'une solution n'aura pas été trouvée, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reste indispensable pour acheminer l'aide humanitaire et fournir les services essentiels en Jordanie, au Liban et en Syrie, ainsi que dans les territoires palestiniens. L'UNRWA est la clef de la stabilité dans la région, et nous continuons d'appuyer fermement son mandat et d'encourager à continuer d'appuyer politiquement et financièrement l'action de l'Office.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, pour son exposé détaillé, ainsi que pour les efforts incessants qu'il déploie avec son équipe.

Le conflit israélo-palestinien s'enlise, la situation sur le terrain ne cesse de se dégrader, à Gaza et en Cisjordanie, en ce compris à Jérusalem-Est, et il est nécessaire aujourd'hui de rappeler l'évidence : ce conflit, qui a fait l'objet de nombreuses résolutions du Conseil, ne trouvera d'issue positive que moyennant le respect de ces mêmes résolutions, ainsi que du droit international, au terme d'un processus négocié entre les parties.

La paix ne peut être globale, juste et durable que si elle rencontre l'aspiration légitime de chacune des parties à réaliser son destin national dans la paix et la sécurité, au sein d'une région stabilisée. La perspective à laquelle la communauté internationale doit œuvrer est bien la coexistence de deux États, avec la ville de Jérusalem comme future capitale de ceux-ci, conformément aux paramètres internationalement agréés. Pour la Belgique, cette perspective est seule à même de donner la réponse nécessaire à la fois à l'aspiration des Israéliens à vivre dans la sécurité d'un État reconnu par tous, et aux aspirations légitimes des Palestiniens à un État souverain, démocratique et viable. Cette perspective peut être soutenue par des mesures économiques – et je souhaite rappeler ici que l'Union européenne est le premier donateur en faveur du peuple palestinien, mais ces mesures économiques ne peuvent se substituer à une solution politique. L'économie palestinienne ne pourra pleinement se déployer que moyennant la fin de l'occupation, le libre accès des Palestiniens à leurs terres et à leurs ressources, la liberté de mouvement et d'accès à l'ensemble du Territoire, et la capacité à s'intégrer dans un marché régional.

La poursuite de la politique de colonisation est une violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil, en ce compris la résolution 2334 (2016). La colonisation, qui s'accompagne de mesures d'expropriation, de démolitions et de déplacements de population, porte atteinte au respect des droits fondamentaux des Palestiniens. La colonisation compromet également de manière fondamentale, et bientôt irrémédiable, la solution à deux États, que nous soutenons. La récente publication de plusieurs appels d'offres, en vue de permettre la construction de plus de 800 logements dans des colonies situées à Jérusalem-Est, est une nouvelle illustration de cette politique, et c'est avec fermeté que la Belgique dénonce et condamne ces développements. Dans ce contexte, la Belgique exprime également la plus vive inquiétude devant l'accroissement des tensions et de la violence entre les colons israéliens et les Palestiniens. Tout recours à la violence, quels qu'en soient les auteurs, est inacceptable et l'impunité ne peut prévaloir. La Belgique appelle les parties à éviter toute provocation. Nous sommes particulièrement préoccupés par la détérioration de la situation à Hébron, ainsi qu'à Jérusalem-Est, y compris dans la vieille Ville de Jérusalem. Nous rappelons l'obligation de respecter le droit international, qui s'impose à tous, et la responsabilité d'Israël, en tant que force occupante, d'assurer la protection des Palestiniens à Hébron, à Jérusalem, ainsi que dans l'ensemble des territoires occupés.

Les récentes escalades de violence à Gaza nuisent également à la perspective d'une paix durable et stable. Nous rappelons l'obligation des parties de respecter le droit international humanitaire, y compris ses principes de proportionnalité et de distinction, ainsi que de veiller à la protection des civils. Afin d'inverser la tendance à Gaza, il est indispensable d'investir tant sur le plan humanitaire que sur le plan politique. Nous appelons toutes les parties à garantir un libre accès aux acteurs humanitaires. Sur le plan politique, seules une levée du blocus et l'ouverture complète des points de passage, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël quant à sa sécurité, peuvent constituer une solution appropriée. Le retour de ce territoire sous le contrôle de l'Autorité palestinienne est également fondamental. Nous réitérons notre appel à l'ensemble des parties à s'investir de façon constructive dans la réconciliation intra-palestinienne.

Enfin, nous renouvelons notre requête visant à obtenir un rapport écrit dans le cadre de ces séances d'information, en conformité avec la pratique habituelle

du Conseil, basée sur la note publiée sous la cote S/2017/507, et ce, au minimum deux fois par an.

En conclusion, la Belgique appelle toutes les parties au conflit à œuvrer à une solution dans le respect du droit international, en vue d'une paix juste et durable, et d'un environnement régional stabilisé.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Les deux premières parties du mois en cours sont à présent écoulées et nous sommes heureux de constater l'excellente manière avec laquelle vous et votre équipe dirigez les travaux du Conseil de sécurité, Monsieur le Président. Nous vous félicitons et vous encourageons à poursuivre sur cette lancée jusqu'à la fin du mois. Nous remercions l'équipe du Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de l'exposé détaillé et instructif qu'il vient de nous présenter.

Le conflit israélo-palestinien continue d'avancer dans la mauvaise direction. La semaine dernière se sont produits des incidents qui le confirment et qui préoccupent notre délégation. À la suite de la forte vague de violence en mai, au cours de laquelle quatre Israéliens et 25 Palestiniens ont perdu la vie, Israël et le Hamas ont signé un accord de cessez-le-feu, sous l'égide de l'ONU et de l'Égypte. Même si les tirs croisés de jeudi dernier n'ont pas fait de victimes, ils vont à l'encontre de l'esprit de cet accord et sont une manifestation de la méfiance mutuelle et de l'esprit de confrontation profondément enraciné qui caractérisent les deux parties au conflit, ce qui met en danger la vie des civils israéliens et palestiniens et sape les efforts déployés par la communauté internationale.

Ma délégation reconnaît le droit d'Israël de défendre sa population contre les actes des insurgés et par conséquent, de prendre les mesures qui s'imposent à cette fin. Toutefois, ces mesures doivent s'inscrire toujours dans le cadre du droit international en vigueur, notamment le droit international humanitaire. En aucun cas, les ripostes aux actions des milices islamistes à Gaza ne doivent avoir d'incidence sur la population civile locale. Nous déplorons les dizaines de blessés parmi les civils palestiniens vendredi dernier à l'occasion de la Grande Marche du retour, le long de la barrière entre Gaza et les territoires palestiniens occupés. Les forces de sécurité israéliennes doivent respecter toutes les manifestations pacifiques en faveur des droits de la personne. Les Palestiniens ont le droit de réclamer le retour de leurs proches et les manifestations sont le seul outil politique par lequel tout citoyen peut exercer librement ce droit. À cet égard, nous exhortons les

milices des groupes islamistes à ne pas s'ingérer dans ces manifestations pour faire avancer leurs intérêts.

Ma délégation se voit obligée de réitérer les préoccupations qu'elle a déjà exprimées à maintes reprises au sujet des incidents persistants dans le contexte de la coexistence entre les Palestiniens et les colons dans les territoires palestiniens occupés. Le nombre de ces incidents est plus élevé dans des endroits comme Hébron, où, aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel que les forces d'occupation israéliennes agissent pour protéger en toute égalité les droits des citoyens dans les deux camps.

En dépit des efforts que continue de déployer la communauté internationale, la situation humanitaire à Gaza demeure critique. Du fait de l'absence d'emplois, de l'insuffisance des services de base, de la pénurie de produits alimentaires et d'eau potable et de l'insécurité généralisée, 2 millions de personnes, dont plus de la moitié comptent sur l'appui humanitaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), vivent dans des conditions déplorables. Face à cette situation, ma délégation demande au Gouvernement israélien de revoir sa politique de blocus, qui a des incidences négatives sur l'économie locale, et exhorte la communauté internationale à encourager le processus de réconciliation inter-palestinienne, dont dépend le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza. Par ailleurs, nous encourageons les donateurs internationaux à accroître leur appui financier à l'UNRWA afin d'éviter la suspension de ses opérations humanitaires, qui sont confrontées à des difficultés financières depuis l'an dernier et sur lesquelles comptent la majorité de Palestiniens à Gaza.

Avant de conclure, je voudrais inviter les responsables politiques israéliens et palestiniens à se donner les moyens de trouver une solution politique et définitive à leurs différends et à s'asseoir autour d'une même table pour examiner toute initiative visant à trouver une solution, sachant que ce n'est que grâce à un consensus parmi eux qu'il sera possible de trouver une issue acceptable pour toutes les parties.

Enfin, la République de Guinée équatoriale reste attachée aux buts et principes du Conseil de sécurité en matière de règlement des conflits et espère que tout règlement du conflit israélo-palestinien sera axé sur ces principes.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, de son exposé sur la situation dans les territoires palestiniens occupés.

Le règlement de la question palestinienne et un règlement global au Moyen-Orient sur la base des résolutions du Conseil de sécurité doivent rester l'une des priorités de la diplomatie mondiale. Nous disons cela parce que le Moyen-Orient est toujours confronté à des tendances déstabilisatrices, dont beaucoup ont été introduites délibérément de l'extérieur. En conséquence, de nouvelles crises s'ajoutent aux anciennes. Ces derniers jours, les tensions se sont intensifiées dans le golfe Persique, et nous estimons qu'elles ont été artificiellement exacerbées. Cette crise fait peser une menace sur la paix et la sécurité dans la région, ainsi que sur les efforts internationaux visant à régler les crises et les conflits régionaux, y compris le conflit israélo-palestinien.

Nous voudrions lancer un avertissement urgent, à savoir que toutes les tentatives aventuristes violentes, qu'elles aboutissent ou non, auront des effets désastreux. On peut facilement prédire qu'elles donneront lieu à des flambées de violence et à de nouvelles vagues de migrations, et que les conséquences pour ceux qui font de telles tentatives seront inévitablement tragiques. Il est urgent de désamorcer les tensions et de trouver des solutions négociées aux différends actuels. La confrontation doit céder la place au dialogue, sans plus tarder. Nous tenons à rappeler une fois de plus le mandat du Secrétaire général à cet égard, conformément à la résolution 598 (1987), par laquelle le Conseil le prie d'examiner, en consultation avec les acteurs régionaux, les mesures susceptibles de renforcer la sécurité régionale. La sécurité est indivisible. Elle doit être unanimement assurée pour tous, sans exception et sans traitement préférentiel pour un État donné. La formule selon laquelle ce qui est permis pour les uns est interdit pour les autres ne peut pas fonctionner.

Nous ne devons pas permettre que ces nouveaux clivages portent atteinte aux tendances positives qui sont apparues récemment dans la région. La vie revient progressivement à la normale dans la plus grande partie du territoire de la République arabe syrienne. L'Iraq, qui a fait des relations de bon voisinage une priorité de sa politique étrangère, reçoit une assistance politique et économique. Les Représentants spéciaux du Secrétaire général s'emploient activement à trouver des formules

permettant de parvenir à un règlement dans d'autres zones de conflit dans la région. Des efforts sont déployés pour renforcer la lutte contre la menace terroriste, qui ne peut être vaincue qu'en présentant un front aussi uni que possible.

Toutefois, la recherche d'une solution à ce problème central au Moyen-Orient qu'est le conflit israélo-palestinien est toujours dans l'impasse. Ces derniers temps, ce domaine a été dominé par des tendances dangereuses, sous la forme de mesures unilatérales et de révisions agressives d'accords conclus précédemment. Nous estimons que le cadre juridique international d'un règlement au Moyen-Orient, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'Initiative de paix arabe, adoptée par les chefs d'État du monde arabe, et les principes de Madrid, est inaltérable. Il n'y a pas d'autre option que la solution des deux États. Toute proposition visant à améliorer la situation économique dans les territoires palestiniens doit aller de pair avec les composantes politiques d'un règlement, faute de quoi les initiatives de paix seront condamnées à l'échec. Nous tenons à souligner qu'il existe un consensus international de longue date sur cette question. Nous rappelons en outre que le statut des territoires palestiniens occupés et des autres territoires occupés, y compris le Golan syrien, est défini par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Aucune mesure unilatérale ne peut changer cette réalité.

Nous croyons fermement qu'isolément, aucune percée ne pourra réussir. L'histoire l'a montré. Nous considérons que le Quatuor de médiateurs internationaux pour le Moyen-Orient est un mécanisme unique en son genre, approuvé par les résolutions du Conseil de sécurité, et un format pertinent et essentiel. Nous voudrions rappeler aux membres du Conseil le rapport du Quatuor pour 2016, qui comprend une feuille de route détaillée pour la reprise d'un processus politique durable.

La Russie a de tous temps été favorable à des relations amicales et de confiance avec les Israéliens et les Palestiniens. C'est pourquoi nous pensons que la mise en place d'un processus politique visant à mettre en œuvre la formule des deux États répond non seulement aux attentes des Palestiniens, mais aussi aux préoccupations sécuritaires d'Israël. Nous pensons qu'il est essentiel d'associer plus activement les pays de la région et la Ligue des États arabes aux efforts visant à instaurer la paix en Palestine et au Moyen-Orient dans son ensemble. Nous sommes favorables à une Ligue forte et unie sur un certain nombre de questions internationales,

dont la question palestinienne. La Russie continuera de coopérer à l'établissement d'un programme positif pour un règlement au Moyen-Orient. Notre proposition d'organiser en Russie un sommet entre les dirigeants palestiniens et israéliens tient toujours. Il est grand temps de mettre en œuvre l'initiative russe d'une mission du Conseil de sécurité au Moyen-Orient. Nous travaillons depuis des décennies à établir des contacts avec toutes les parties et nous pouvons contribuer à rétablir l'unité entre les Palestiniens. Nous apprécions grandement les efforts de l'Égypte à cet égard.

Nous avons également besoin de mesures internationales visant activement à améliorer la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza. Toutefois, toute assistance à Gaza doit être fournie en coordination avec les autorités légitimes opérant sous l'autorité du Président Abbas et doit s'inscrire dans le cadre des efforts visant à rétablir l'unité palestinienne. Nous partons du principe que c'est là ce qui guidera l'action de l'ONU et de toutes les parties concernées. Nous continuerons d'appuyer activement les travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui ont une grande importance, tant politique qu'humanitaire.

L'instabilité au Moyen-Orient exige des mesures concertées. Nous devons agir de toute urgence pour sortir de l'impasse où se trouve la question israélo-palestinienne. Il faut prendre des mesures visant à diffuser une culture de la paix parmi les groupes religieux, ce qui contribuera à prévenir de nouveaux bouleversements à caractère ethnique ou religieux et à protéger les chrétiens et les autres minorités religieuses qui vivent au Moyen-Orient depuis des milliers d'années et qui ont été un élément culturel et civilisationnel vital, professant des principes de tolérance, mais qui ont dû quitter cette région après être devenus la cible d'un génocide.

Toutefois, plutôt que d'imposer une mentalité de troupeau désuète dirigée contre « l'autre », nous devrions faire en sorte de créer des plates-formes de dialogue qui nous permettront de poursuivre la recherche de solutions aux problèmes de sécurité au Moyen-Orient. Nous voulons une fois de plus appeler l'attention sur l'initiative russe relative à une architecture de sécurité pour le Moyen-Orient. La Russie est prête à coopérer de manière constructive avec ses partenaires sur toutes les questions relatives au Moyen-Orient inscrites à l'ordre du jour dans le cadre d'une plate-forme – à laquelle il n'y a pas d'autre solution – de recherche des

moyens politiques de surmonter les défis existants. L'établissement d'efforts conjoints, politiques plutôt que militaires, pour le Moyen-Orient exige que nous renoncions à toute conception arbitraire d'un ordre fondé sur des règles et que nous revenions au respect des principes fondamentaux du droit international et de ceux qui sont énoncés dans la Charte des Nations Unies et.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Koweït.

Je voudrais tout d'abord remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé. Nous soulignons le plein appui du Koweït à ses efforts et nous attendons avec intérêt de recevoir au moins deux rapports écrits par an sur l'application de la résolution 2334 (2016), comme c'est le cas pour les diverses autres questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et conformément à la note du Président parue sous la cote S/2017/507 .

Nous regrettons que ce que nous avons entendu aujourd'hui fasse écho aux neuf exposés précédents de M. Mladenov, à savoir qu'Israël n'a fait aucun progrès dans l'application des dispositions de la résolution 2334 (2016) et n'a pas mis fin à ses activités de peuplement. Il continue de construire des colonies et de s'emparer de territoires palestiniens, en violation flagrante de la résolution. C'est pourquoi nous voudrions poser aujourd'hui un certain nombre de questions importantes afin de rappeler au Conseil la nécessité de mettre en œuvre cette résolution pour parvenir à la paix que nous souhaitons tous.

Premièrement, comment peut-il y avoir de réels progrès dans le processus de paix alors qu'Israël, Puissance occupante, poursuit ses activités illégales et illégitimes de colonisation, en violation totale de ses engagements stipulés dans les résolutions, accords et traités internationaux, lesquels affirment tous que l'implantation par Israël de colonies de peuplement dans le territoire palestinien qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucune validité juridique et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation d'une solution prévoyant deux États et une paix juste, durable et globale? Et ils soulignent également qu'il est essentiel de mettre fin à toutes les activités de colonisation israéliennes si l'on veut sauver la solution des deux États. Nous appelons Israël à cesser immédiatement et complètement toutes ses activités de colonisation dans

le territoire palestinien occupé et à respecter pleinement ses obligations juridiques. Il doit également cesser toute mesure unilatérale telle que l'annexion de terres par la force ou le gel d'une partie des recettes fiscales palestiniennes, et doit verser intégralement ces recettes fiscales au Gouvernement palestinien.

Deuxièmement, comment peut-il y avoir de véritables progrès dans le processus de paix lorsque les actes de violence commis par les colons contre les civils palestiniens augmentent chaque jour? Il a été douloureux d'être témoin d'attaques israéliennes continues, même pendant le mois sacré du ramadan, en plus des menaces, des provocations et des discours de haine, en violation flagrante des résolutions internationales qui appellent à prendre des mesures immédiates pour prévenir tous les actes de violence contre les civils, y compris les actes de provocation et de destruction. Nous réaffirmons qu'il importe d'examiner les options mentionnées dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la protection des civils palestiniens.

Troisièmement, comment pouvons-nous voir de réels progrès dans le processus de paix alors que le blocus de la bande de Gaza en est à sa douzième année et qu'il est une cause directe de la situation catastrophique qui a laissé des millions de civils au bord de l'effondrement économique, médical et humanitaire? Les forces israéliennes ont continué de prendre pour cible des civils non armés participant aux manifestations de la Grande Marche du retour, et le bilan est de 279 Palestiniens tués, dont 56 enfants.

Quatrièmement, comment pouvons-nous voir de réels progrès dans le processus de paix quand Israël, Puissance occupante, continue de violer le caractère sacré des lieux saints chrétiens et musulmans en prenant des mesures et en appliquant des politiques visant à modifier le caractère historique de Jérusalem – en violation des résolutions 476 (1980) et 478 (1980), qui condamnent toute tentative de modifier la composition et le caractère démographiques du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est – et en construisant des colonies de peuplement ou en les étendant, en installant des colons, en saisissant des terres, en détruisant des maisons et en déplaçant des civils palestiniens en violation du droit international humanitaire et des résolutions applicables. Le Conseil ne reconnaîtra aucune modification des frontières du 4 juin 1967, y compris celles concernant Jérusalem, sauf si les deux parties en conviennent par la négociation.

Cinquièmement, comment pouvons-nous voir de réels progrès dans le processus de paix et le règlement du conflit alors que le Conseil de sécurité ne s'occupe pas de toutes ces violations et de nombreuses autres? La communauté internationale ne peut rester silencieuse tant que des crimes continuent d'être commis contre le peuple palestinien sous occupation israélienne. Nous devons agir pour respecter nos engagements au regard du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et de la quatrième Convention de Genève de 1949, et pour garantir la protection et le respect des droits civils des personnes vivant sous occupation, sans exception.

Dans ce contexte, nous renouvelons notre appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et au rôle qu'il joue s'agissant de fournir les services scolaires, sanitaires et sociaux nécessaires à la communauté des réfugiés palestiniens. Nous attendons avec intérêt la conférence des bailleurs de fonds pour l'UNRWA, qui se tiendra la semaine prochaine à New York. Nous nous félicitons que l'État du Koweït figure sur la liste des principaux partenaires de l'Office. Rien qu'au cours des quatre dernières années, nous avons versé à l'UNRWA des contributions volontaires à hauteur de 113 millions de dollars.

Il est plus important que jamais d'appliquer toutes les dispositions de la résolution 2334 (2016), qui offre un mécanisme réaliste pour rétablir la confiance entre les parties et relancer le processus de négociation fondé sur les résolutions de la légitimité internationale et les principes internationaux convenus. Cela a été réaffirmé au dernier Sommet arabe, tenu en Tunisie; au premier Sommet arabo-européen, qui s'est tenu récemment

à Charm el-Cheikh; et au quatorzième Sommet de l'Organisation de la coopération islamique, tenu le 31 mai à La Mecque. Ces sommets ont réaffirmé une fois de plus que les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés sont illégales et qu'il importe de rester attaché à la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. C'est le seul moyen réaliste de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, y compris à Jérusalem-Est, et d'instaurer une paix juste, durable et globale entre Israéliens et Palestiniens.

Pour terminer, nous réaffirmons notre attachement à la paix en tant que choix stratégique et au règlement du conflit israélo-arabe sur la base des résolutions pertinentes de la légitimité internationale, du droit international et de toutes les dispositions de l'Initiative de paix arabe de 2002. Cette initiative stipule que pour parvenir à une paix globale et normaliser les relations avec Israël, il faut d'abord qu'il soit mis fin à l'occupation des territoires palestiniens et arabes qu'Israël occupe depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Israël doit reconnaître l'État de Palestine et les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination; le droit d'établir un État indépendant sur son territoire, avec Jérusalem comme capitale; le droit de retour; le droit à l'indemnisation des réfugiés palestiniens; et le droit à un règlement équitable de la question, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale de 1948.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

La séance est levée à 12 h 5.